



AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET D'EXTENSION DE LA « CARRIERE DES COTES » EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE SASSENAGE

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-309 en date du 21 novembre 2017 il sera procédé à une prolongation de l'enquête publique sur le territoire de la commune de Sassenage dont l'objet porte à la fois sur l'intérêt général du projet d'extension de la « carrière des Côtes » et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sassenage nécessaire à sa réalisation. Le projet d'extension vise à pérenniser l'activité de la carrière des Côtes qui alimente la cimenterie de St Egrève. La société VICAT souhaite en effet :

- s'étendre sur de nouveaux terrains situés au Nord-Est de son emprise foncière existante (secteur A),
- régulariser son périmètre d'autorisation afin d'inclure dans ce dernier la totalité de l'installation de traitement associée et les différentes pistes d'accès au site (secteur B),
- conforter une zone sujette à des glissements au Sud-Ouest du site actuel (secteur C).

La mise en compatibilité du PLU de la commune de Sassenage permettant la réalisation du projet porte sur les points suivants :

- modification du règlement graphique (classement des secteurs A, B et C en zone Nc, réintégration d'environ 5 ha en zone N, suppression d'espaces boisés classés dans les secteurs A et C),
- modification du règlement écrit (suppression du sous-secteur Nbt),
- modification du PADD (ajustement des orientations et prescriptions particulières de la zone Engenières/Pra-Paris).

**L'enquête publique, prévue du lundi 30 octobre à 08h30 au mercredi 29 novembre 2017 inclus à 17h30,
est prolongée pour une durée de 15 jours, soit jusqu'au jeudi 14 décembre 2017 inclus à 17h30
et se déroulera en mairie de Sassenage (38360), place de la Libération.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Sassenage pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**
- **le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi : de 08h00 à 17h30 ; le vendredi : de 08h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Sassenage : <http://www.sassenage.fr> et sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet d'extension de la « carrière des Côtes »
Mairie de Sassenage
Place de la Libération
38360 Sassenage**

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante :

enquete-publique-carrieresassenage@lametro.fr.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

Par ordonnance n°E17000289/38 en date du 19 juillet 2017 le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Denis VASSOR en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Sassenage (38360),
place de la Libération, aux jours et heures suivants :**

- **Permanence restante : le mercredi 29 novembre 2017 de 14h00 à 17h30**
- **Permanence supplémentaire : le jeudi 14 décembre 2017 de 14h00 à 17h30**

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, Christian COIGNÉ – Mairie de Sassenage (place de la Libération, 38360 Sassenage) ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (« Le Forum » 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble cedex).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sassenage (place de la Libération, 38360 Sassenage), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Sassenage sera soumise à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.